

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE EXTRAORDINAIRE DE NATATION DU 25 OCTOBRE 2025

LIEU : MAISON DU SPORT, ITTIGEN
ORGANISATEUR : FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION (FSN)
PRÉSIDENCE : BEAT HUGENSCHMIDT, DIRECTEUR SPORTIF NATATION
DURÉE : 10:00-13:00 HEURES
PROCÈS-VERBAL : NINA KOST

1. MOT DE BIENVENUE

Le directeur sportif Swimming, Beat Hugenschmidt (BH), ouvre l'assemblée sportive extraordinaire Swimming et souhaite la bienvenue aux délégué·e·s ainsi qu'aux membres de la famille de natation. Il souligne l'importance de l'assemblée d'aujourd'hui, au cours de laquelle sera décidée l'introduction d'une taxe de domaine sportif dans la discipline sportive Swimming. Une mesure qui, selon lui, est nécessaire en raison des défis financiers actuels.

Il salue tout particulièrement le président d'honneur Hans Ueli Schweizer ainsi que les membres d'honneur présents. Les membres de la direction sportive sont également salués·e·s : le chef du sport de performance élite, Markus Buck (MB) et la cheffe du sport de performance de la relève, Paulina Kratka (PK). Les autres membres sont excusé·e·s ou présent·e·s dans une autre fonction. Ralph Schallon se charge de la traduction et Audrey Canova, présidente de la commission disciplinaire, de l'assistance juridique.

Le directeur sportif explique la situation financière initiale et rappelle l'importance du programme d'encouragement Jeunesse+Sport (J+S), qui a été renforcé par une augmentation des fonds fédéraux. Swiss Aquatics Swimming en profite indirectement par le biais des clubs, mais pas directement en tant que fédération. Dans le même temps, il faut s'attendre à des réductions dans d'autres domaines d'encouragement (p. ex. motion Engler, modèle d'encouragement des fédérations à partir de 2027).

Il souligne la diversité des tâches et des prestations de Swiss Aquatics Swimming :

- Organisation de plus de 280 compétitions par an
- Formation des entraîneur·e·s, des juges et des arbitres.
- Promotion de la relève et soutien des centres d'entraînement.
- Succès du sport de performance au niveau national et international
- Renforcement de la communauté et de la cohésion au sein de la famille de la natation.

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



En conclusion, le directeur sportif appelle les délégué·e·s à prendre leurs responsabilités et à assurer ensemble les bases financières pour l'avenir de la discipline.

Il remercie toutes les personnes présentes pour leur engagement et leur participation.

2. CONSTAT DU QUORUM

L'invitation et l'ordre du jour de l'AD extraordinaire 2025 ont été envoyés le 30 septembre 2025. Le même jour, tous les documents nécessaires ont été publiés sur le site Internet de Swiss Aquatics.

Conformément à l'art. 44 des statuts, l'assemblée a été convoquée dans les délais et en bonne et due forme et le quorum est atteint.

3. ÉLECTION DES SCRUTATEUR·TRICE·S

Les scrutateurs suivants ont été élus par acclamation :

- Paul Göldi, directeur de Basel Aquatics
- Andreas Tschanz, membre d'honneur
- Karel Novy, président du Schwimmclub Uster
- Yannick Käser, président des Limmat Sharks Zurich

4. PROPOSITION D'AMENDEMENT

BH attire l'attention de l'assemblée sur une erreur dans le libellé des deux propositions. Selon l'annexe 1 des statuts de Swiss Aquatics (droit de vote et droit d'éligibilité), les clubs membres de la catégorie B et les membres individuels ont le droit de participer aux assemblées sportives. Ils ont un droit de parole, mais pas de droit de vote ni d'éligibilité. Par conséquent, les intérêts des clubs membres de la catégorie B ne peuvent pas être déterminés lors de l'assemblée sportive.

Le texte des deux propositions est donc adapté comme suit :

Proposition 1 :

SWIMMING

Contribution à la discipline sportif SWIMMING

Membres de clubs de la catégorie A (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 35.-

Membres de clubs de la catégorie B (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 35.-

(Tous les membres de clubs qui sont inscrits dans la discipline natation dans les clubs membres pendant la saison en cours).

Proposition 2 :

SWIMMING

Contribution à la discipline sportif SWIMMING

Membres de clubs de la catégorie A (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 15.-

Membres de clubs de la catégorie B (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 15.-

(Tous les membres de clubs qui sont inscrits dans la discipline natation dans les clubs membres pendant la saison en cours).

Membres de clubs de la catégorie A & B (statuts, art. 22.7) – écoles de natation

CHF 5.-

QUESTIONS DU QUORUM :

Giselher Grabenweger (GG) du Schwimmclub Regensdorf, demande quelles sont les différences entre les deux catégories.

BH indique que les clubs membres de la catégorie A ont le droit de vote. Les clubs membres de la B, en revanche, ont le droit de participer aux assemblées sportives, mais ne disposent pas du droit de vote et d'éligibilité.

Pour plus de clarté, il cite les statuts :

"Les associations membres de la catégorie B ainsi que les membres individuels ont le droit de participer aux assemblées sportives. Ils possèdent un droit de parole, mais pas de droit de vote ni d'éligibilité".

Nicolas Balthasar (NB) de Lausanne Aquatics, demande une clarification pour savoir si par "tous les membres de la discipline sportive natation", on entend tous les membres licencié·e·s des clubs ou tous les membres inscrit·e·s dans le club pour la discipline sportive natation.

BH indique que les conditions dans lesquelles un membre doit s'acquitter de la contribution du domaine sportif sont expliquées en détail dans les informations complémentaires.

5. INFORMATIONS SUR L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION AU DOMAINE SPORTIF

A. INFORMATIONS SUR LA PROPOSITION DU DIRECTEUR SPORTIF NATATION

MB salue les personnes présentes et souligne l'importance de la proposition du directeur sportif pour le développement futur de la discipline sportive Swimming.

Il compare la responsabilité des fonctionnaires du sport à celle d'un gérant d'immeuble qui est responsable de l'entretien, de la maintenance et de la protection financière de sa maison.

MB rappelle que la dernière augmentation des taxes de natation remonte à 2014. Depuis, il n'y a pas eu d'augmentation effective des recettes, mais seulement des transferts entre différentes catégories de taxes. Les initiatives précédentes, comme le franc de solidarité, n'ont pas apporté de soulagement durable.

Le taux de ressources propres a nettement diminué au cours des dernières années, tandis que la dépendance vis-à-vis des subventions a fortement augmenté. Actuellement, environ 70% du budget, soit quelque CHF 2,2 millions, proviennent de contributions de l'OFSCO et de SOA. Comme les subventions publiques sont soumises en Suisse au principe de subsidiarité, une part suffisante de fonds propres est une condition préalable à la poursuite de leur perception.

Les sources de fonds propres existantes, telles que les frais d'inscription, les licences et les participations personnelles, sont épuisées et ne peuvent guère être développées en raison des surfaces d'eau limitées. Parallèlement, la discipline sportive Natation a dû accepter des réductions de plus de CHF 113'000.- par an. D'autres réductions sont prévisibles à partir de 2027.

Malgré une politique d'austérité conséquente, avec des indemnités gelées, des participations personnelles plus élevées des athlètes et l'abandon de certaines mesures, près de 50% des réserves ont été épuisées au cours des dix dernières années. Sans contre-mesures, la quasi-totalité des réserves restantes, soit environ CHF 200'000.-, seraient épuisées d'ici fin 2026.

Pour garantir l'offre existante, constituer de nouvelles réserves et encourager les innovations, un besoin annuel supplémentaire d'environ CHF 400'000.- est nécessaire. Celui-ci ne peut être couvert que par de nouvelles sources de revenus.

MB propose d'introduire une taxe de CHF 35.- par club membre de la catégorie A dans la discipline sportive Swimming. Cette taxe doit être répartie de manière solidaire entre de nombreux membres et prélevée en même temps que la cotisation de membre de la fédération. L'assemblée sportive doit décider chaque année du montant et de l'utilisation. MB souligne que les moyens supplémentaires seront utilisés à bon escient et que le contrôle du budget continuera d'être assuré par l'Assemblée sportive et l'Assemblée des délégué·e·s. L'objectif est de garantir les structures, les offres et les prestations de promotion existantes au profit de tous les membres, en particulier des jeunes.

En conclusion, MB souligne l'importance sociale de la natation. Celui-ci offre à des dizaines de milliers d'enfants, de jeunes et d'adultes de précieuses possibilités d'activité physique et de formation, crée des emplois pour les entraîneur·e·s et apporte, grâce à son engagement bénévole, une contribution importante à l'intégration, à la santé et à la promotion de la relève.

MB appelle les délégué·e·s à soutenir la proposition.

B. INFORMATIONS SUR LA PROPOSITION DU CN LA CHAUX-DE-FONDS

BH remercie Alexis Manaigo (AM) pour son engagement et l'élaboration de sa proposition. Comme AM n'a pas pu participer personnellement à l'assemblée sportive extraordinaire, il a transmis son introduction sous forme de vidéo et a fourni des informations complémentaires présentées par BH.

Lors de l'assemblée sportive Swimming d'avril 2025, différents modèles d'augmentation des fonds propres avaient déjà été discutés.

Une première proposition prévoyait que les membres des clubs des catégories A versent une contribution supplémentaire de CHF 35.- dans la discipline Natation, conformément à l'article 22.7 des statuts. Cette proposition a été rejetée, car elle aurait été équivalente à un doublement de la cotisation existante à Swiss Aquatics et aurait représenté une charge excessive pour les membres.

Une deuxième proposition visant à augmenter les droits de licence de CHF 50.- a également été rejetée. L'assemblée a estimé que seuls les détenteurs d'une licence auraient été concernés et qu'un groupe relativement restreint aurait donc à nouveau subi une charge supplémentaire.

Par la suite, une contre-proposition a été élaborée, basée sur le principe de solidarité et englobant toutes les personnes actives dans le sport de la natation. Il s'agit des élèves de natation, des nageur·se·s loisirs et Masters ainsi que des nageur·se·s de compétition.

Les contributions suivantes sont prévues :

- Membres des clubs des catégories A selon l'article 22.7 des statuts dans la discipline natation : CHF 15.-
(Tous les membres des clubs inscrits dans la discipline Natation, aux mêmes conditions que la cotisation existante de CHF 35.- à Swiss Aquatics).
- Membres des clubs des catégories A selon l'article 22.7 des statuts dans les écoles de natation :
CHF 5.-
(Tous les enfants actif·ve·s dans les écoles de natation).

Cette assise plus large doit permettre de répartir le financement de manière solidaire sur davantage d'épaules, sans mettre en péril les structures associatives ou les écoles de natation privées.

Selon les estimations, la contribution de solidarité générerait des recettes d'environ CHF 370'000.-. Sur cette somme, environ CHF 171'000.- proviennent des cotisations des membres et environ 200'000 CHF des contributions des écoles de natation. Ainsi, ce montant pourrait couvrir une partie importante des besoins financiers de Swiss Aquatics Swimming, qui s'élèvent à CHF 400'000.-.

AM remercie les clubs pour leurs réactions à la proposition et résume que celle-ci semble particulièrement adaptée aux clubs de petite et moyenne taille disposant de leurs propres écoles de natation.

Il attire l'attention sur trois restrictions possibles :

1. Les clubs qui n'ont pas leur propre école de natation et qui collaborent avec des communes ou des prestataires privés ne pourraient pas percevoir directement la taxe de CHF 5.-.
2. Dans les grands clubs comptant plusieurs sections, la question se pose de savoir ce qui se passerait si d'autres disciplines introduisaient des contributions similaires.
3. Le nombre exact d'enfants inscrits dans des écoles de natation n'est actuellement pas connu avec précision. Il est estimé à environ 40'000, raison pour laquelle les recettes réelles pourraient varier.

AM souligne que la taxe devrait être perçue exclusivement par les écoles de natation, car la majorité des enfants y apprennent à nager et ne se spécialisent que plus tard dans d'autres disciplines comme le water-polo, la natation artistique ou le plongeon.

Il se dit convaincu qu'avec la participation de tous les clubs, les objectifs de Swiss Aquatics Swimming pourront être atteints ou du moins approchés. Il souligne en outre l'importance d'une utilisation transparente et affectée des moyens supplémentaires.

Plusieurs réactions ont exprimé le souhait d'examiner, outre cette taxe, d'autres voies de financement. Il s'agit par exemple d'une harmonisation de l'administration à l'échelle de la fédération, de nouveaux projets comme les "Aquadays" avec un prix d'entrée symbolique ou d'initiatives similaires pour soutenir les sports aquatiques.

En conclusion, AM souhaite à l'assemblée une discussion constructive et une solution dans l'intérêt de la discipline sportive et de l'ensemble de la fédération.

C. RÉSUMÉ ET PERSPECTIVES

MB résume que l'objectif des présentes propositions est de préserver les acquis et de garantir à long terme le niveau de performance existant.

Si aucune des demandes n'était acceptée et qu'aucune ressource propre supplémentaire n'était donc générée à l'avenir, cela aurait des répercussions considérables sur les structures et les offres de la fédération. Dans ce cas, les prestations existantes devraient être réduites et certaines structures supprimées. Les mesures d'économie nécessaires concerneraient tous les domaines.

Les mesures dans le domaine du sport de performance ne pourraient plus être financées dans la même mesure qu'auparavant. L'offre des dix championnats suisses serait également touchée, car il ne serait pas possible de couvrir les coûts de toutes les manifestations ou de les organiser dans les piscines de la CISIN. L'image de marque, en particulier celle des plus grands championnats suisses, perdirait ainsi de son attractivité.

En outre, il faudrait réduire les taux d'occupation, d'abord chez les mandataires, puis chez les employé·e·s. La réactivité et la qualité de service de la fédération s'en trouveraient sensiblement affectées. Dans le domaine de la formation et de la formation continue, une baisse du niveau actuel serait également inévitable.

Ces restrictions n'interviendraient pas une fois pour toutes, mais de manière progressive et continue. A long terme, il est prévisible que les possibilités d'action de la fédération se réduisent encore d'année en année. Sans moyens supplémentaires, la fédération ne pourrait pas maintenir ou développer sa position actuelle vis-à-vis des subventionneurs, notamment la Confédération et Swiss Olympic, ni vis-à-vis de nouvelles sources de revenus potentielles telles que les manifestations sportives populaires ou le sponsoring.

6. DISCUSSION SUR L'INTRODUCTION D'UNE CONTRIBUTION AU DOMAINE SPORTIF ET SUR LES DEUX PROPOSITIONS.

QUESTIONS DU QUORUM :

NB fait remarquer que les clubs ont des avis différents sur la question de savoir à qui la contribution au domaine sportif doit être facturée. Pour cette raison, il demande à quels membres cette contribution doit être concrètement facturée.

Il souligne qu'il peut comprendre la nécessité d'une telle contribution et qu'il soutient la proposition de la section natation. En même temps, il souligne l'importance d'une communication claire et compréhensible sur les membres qui seront concerné·e·s par cette taxe à l'avenir.

MB explique que la contribution au domaine sportif est facturée aux clubs dans son ensemble en même temps que la cotisation de membre de la fédération. Elle concerne les mêmes personnes que celles déclarées par les clubs pour le calcul de la cotisation de membre de la fédération dans le domaine de la natation. Les membres passif·ve·s qui ne paient pas de cotisation à la fédération sont également exclus de la cotisation du domaine sportif.

BH ajoute que la définition des membres concernés par la taxe d'affiliation à la fédération est visible dans les documents publiés sur le site Internet. Ces dispositions s'appliquent également à la perception de la contribution au domaine sportif de la natation.

Matthias Krista (MK) de la Startgemeinschaft Berner Oberland demande une confirmation claire que les clubs de la catégorie B ne sont pas tenus de payer la contribution au domaine sportif, même s'ils s'acquittent de la taxe d'affiliation à la fédération. Il fait remarquer que les clubs de la catégorie B n'ont pas le droit de vote à l'assemblée sportive et ne devraient donc pas être concernés par la contribution au domaine sportif de la natation.

BH confirme que les clubs membres de la catégorie B font certes partie de la fédération, mais ne sont pas affectés à une discipline sportive spécifique. Pour cette raison, aucune discipline sportive ne peut prélever de frais auprès de ces clubs.

Kristina Weikum (KW) du Schwimmclub Region Bremgarten fait remarquer que le compte d'exploitation a été clôturé par un zéro en 2024. Elle demande quelle somme du budget estimé de CHF 400'000.- est nécessaire pour maintenir le statu quo et quelle part est prévue pour le développement de la discipline sportive Swimming.

Elle demande si les CHF 70'000.- nécessaires pour compenser la dégressivité dans la promotion de la relève représentent le montant qui sert à assurer le niveau de performance actuel et si les CHF 330'000.- restants seront utilisés pour le développement.

MB renvoie au polycopié publié sur la contribution au domaine sportif, dans lequel l'utilisation des fonds est détaillée. Environ 12,5% (CHF 50'000.-) sont prévus pour la constitution de réserves. Environ 35% (CHF 140'000.-) doivent être affectés à des projets de développement et à des offres existantes en vue de leur développement. D'autres 35% sont prévus pour la promotion de la relève, notamment pour compenser la dégressivité et pour soutenir les centres de formation de la relève. Les 17,5% restants serviront à financer le sport de performance.

En réponse à la question du maintien du statu quo, MB explique qu'il manquera déjà environ CHF 150'000.- en 2025 et que ce montant passera à environ CHF 200'000.- en 2026. L'exemple des 17,5% dans le sport de performance montre qu'environ CHF 15'000.- servent uniquement à couvrir le renchérissement dans le programme des cadres d'élite et ne permettent pas d'élargir l'offre.

MB aborde également la question des indemnités de mandat. Les clubs ont demandé de compenser les coûts croissants des entraîneur-e-s et d'augmenter les indemnités lorsque des entraîneur-e-s de clubs sont mis à disposition pour des mesures de l'équipe nationale. Ces fonds sont comptabilisés dans le sport de performance, mais profitent en fin de compte aux clubs, car ils sont concernés par les mêmes exigences croissantes.

L'objectif est de trouver une solution à long terme afin que cette discussion ne doive pas être rouverte chaque année. Les CHF 400'000.- prévus doivent permettre de garantir la situation actuelle pour les quatre à cinq prochaines années. Une partie des fonds est versée dans des réserves afin de garantir la stabilité financière. Dès qu'un niveau adéquat sera atteint, les contributions pourront être revues.

Même si les coûts et les exigences continuent d'augmenter à l'avenir, les réserves permettent de compenser le renchérissement et d'assurer la sécurité de la planification. Après environ sept à huit ans, une nouvelle évaluation sera nécessaire.

Karel Novy (KN) du Schwimmclub Uster demande si les réactions au questionnaire ont conduit à des modifications du concept de la contribution au domaine sportif. Il souligne qu'il convient de déterminer dès à présent à quoi seront affectées les recettes supplémentaires.

MB explique que, contrairement à la demande d'avril, c'est la première fois qu'une version détaillée de l'utilisation des fonds est disponible. A l'époque, seuls quatre domaines principaux avaient été mentionnés, alors qu'aujourd'hui, les sous-points sont également définis. Les réactions des clubs ont montré que la baisse des subventions et les indemnités trop faibles versées aux mandataires et à l'organisation de compétitions, notamment, constituaient des défis majeurs.

Ces réactions sont prises au sérieux et sont intégrées dans la planification ultérieure. En même temps, MB fait remarquer que les avis sur la répartition des moyens sont partagés et que la décision finale sera prise dans le cadre de l'assemblée sportive lors de l'approbation du budget. La réunion constitutive du budget offre aux clubs la dernière possibilité d'exercer une influence directe.

KN signale en outre que son club ne reconnaît pas la nécessité de certains postes. Il s'agit notamment de CHF 40'000.- pour les livestreams ainsi que de CHF 10'000.- chacun pour l'augmentation de l'attractivité de la Kids Ligue, de Futura et du domaine des Masters. Le Schwimmclub Uster soutient en principe l'introduction de la contribution au domaine sportif, mais suggère de remettre en question de manière critique la répartition des CHF 60'000.- à CHF 70'000.- mentionnés. Du point de vue de son club, ces fonds devraient être davantage consacrés à la promotion de la relève, aux cadres élite et Open Water ainsi qu'aux indemnités de mandats et de clubs.

KN propose de voter dès cette assemblée sur l'utilisation concrète des fonds.

MB explique en outre que les investissements dans le domaine des Masters ne servent pas uniquement à les soutenir, mais doivent également permettre de proposer de nouvelles offres. Il s'agit par exemple de l'extension des championnats suisses Masters ou de l'introduction d'une compétition estivale. L'objectif est de trouver de nouvelles sources de revenus grâce à de tels projets.

Il en va de même pour les programmes Kids Ligue et Futura, qui servent à recruter des membres et des talents. De petits investissements peuvent déjà aider à enthousiasmer davantage les enfants et les parents pour la natation et à les lier à long terme aux clubs. Des surfaces de piscine supplémentaires ou des surfaces de sponsoring visibles doivent augmenter l'attractivité et attirer de nouveaux partenaires. Ces programmes ne se font pas à but lucratif, mais servent à encourager les jeunes talents et à les fidéliser à long terme au sport. L'objectif est que les enfants d'aujourd'hui deviennent plus tard des Masters engagés.

Daniel Fischer (DF) de Swiss Alumni Swimming recommande d'investir CHF 10'000.- dans le domaine des Masters, mais fait remarquer qu'aucune information concrète n'a été fournie jusqu'à présent sur les mesures qui seront financées avec ce budget. Il souligne que le domaine des Masters dans le sport de masse recèle un potentiel de recettes jusqu'ici inexploité.

Dans la perspective de sources de revenus alternatives et de la satisfaction d'un critère de Swiss Olympic encore en suspens, il demande si les réflexions sur l'organisation de championnats internationaux incluent également des manifestations dans le domaine Masters. Il suggère d'envisager d'organiser des championnats internationaux Masters, car le potentiel de recettes y est élevé et les athlètes de cette section sont moins sensibles aux aspects financiers.

Ewen Cameron (EC), président de Swiss Aquatics, explique que pour répondre à ce critère ouvert auprès de Swiss Olympic, une candidature a été déposée auprès de European Aquatics. L'objet des discussions est l'organisation éventuelle des Championnats d'Europe Masters en décembre 2027 en Suisse. Toutefois, European Aquatics n'a pas encore donné son accord définitif à l'heure actuelle.

DF soulève la question de savoir si un échelonnement de la contribution au domaine sportif serait possible. Des membres de Swiss Alumni Swimming ont émis la critique que l'introduction d'une contribution de CHF 35.- peu de temps après l'introduction de la taxe d'adhésion à la fédération est perçue comme une grande charge. Il en résulte une réflexion sur la possibilité d'introduire la contribution de manière échelonnée sur deux ans, afin d'éviter une réduction immédiate des prestations et de ne prélever le montant total de CHF 400'000.- ou plus qu'à partir de la troisième année.

BH explique qu'un échelonnement n'entraînerait qu'un report du problème dans le temps, mais ne constituerait pas une solution durable. C'est pourquoi il se prononce contre une introduction échelonnée. Il souligne toutefois que la décision concernant l'introduction et l'aménagement de la contribution sera prise en commun.

Jörg Ullrich (JU), membre d'honneur, résume que jusqu'à présent, aucun feed-back concret n'a été reçu de la part des clubs sur les difficultés qu'ils ont rencontrées pour communiquer à leurs membres la nécessité d'introduire une contribution au domaine sportif. Les petits clubs en particulier ont eu du mal à expliquer à leurs membres cette nouvelle demande d'introduction d'une taxe, alors que l'introduction des CHF 35.- pour l'adhésion à la fédération avait déjà suscité une certaine résistance.

Il manque des retours sur ce que les membres critiquent concrètement dans l'introduction et sur les arguments qui s'opposent à un soutien financier supplémentaire de la fédération. La répartition finale des moyens n'est pas le point central de cette assemblée, mais plutôt la présentation par les représentant·e·s des clubs des aspects qui s'opposent à l'introduction d'une contribution pour le domaine sportif.

BH ajoute qu'en amont de l'assemblée sportive extraordinaire, les clubs ont été invités à participer à des séances d'information et à y faire valoir leur point de vue. Tous les documents, y compris les questions-réponses et les réponses aux questionnaires d'enquête, ont été mis à disposition du public sur le site Internet. Il y a été indiqué à plusieurs reprises que la fédération ne donne pas d'instructions concernant le financement interne de la contribution. Il est de la responsabilité des clubs de décider de la manière de collecter en interne la somme facturée.

MB explique que la fédération a présenté les besoins de manière transparente après avoir soigneusement examiné tous les aspects. Les années précédentes déjà, par exemple avec la demande de CHF 14.- en 2016, on a essayé d'assurer le financement par l'ensemble de la fédération. Toutefois, si des demandes de modification ou

des refus entraînent l'impossibilité de couvrir les fonds nécessaires par des recettes propres, l'administration n'a d'autre choix que d'examiner d'autres voies de financement.

La Fédération a optimisé toutes les sources de financement externes, mais se trouve désormais à la limite de celles-ci. La recherche de sponsors a également été menée de manière intensive, mais aucun partenaire souhaitant apporter une contribution substantielle n'a pu être trouvé. C'est pourquoi la fédération se voit contrainte de s'adresser à nouveau aux clubs avec une demande d'introduction d'une contribution supplémentaire.

MB souligne que les défis auxquels sont confrontés les clubs sont compréhensibles, mais qu'il faut en même temps souligner l'importance de ce soutien pour la pérennité et le développement de la fédération.

JU demande à quel point la direction est convaincue que l'introduction de la contribution au domaine sportif permettra effectivement d'encaisser les CHF 400'000.- visés. Il fait remarquer que le montant des recettes dépend des indications des clubs et n'est donc pas garanti.

Il souligne que la volonté des membres de soutenir une cotisation supplémentaire est fortement liée à la visibilité de la fédération dans les clubs. Pour que les membres acceptent une telle cotisation, la fédération doit être visible et tangible pour eux. L'utilité concrète d'une adhésion à la fédération doit être clairement identifiable. Cette compréhension fait encore défaut actuellement, ce qui rend difficile pour les clubs de justifier auprès de leurs membres pourquoi la fédération a besoin d'un soutien financier supplémentaire de CHF 35.- par personne.

Erika Gisler (EG), du Wassersport-Club Kloten, décrit son club comme un club de taille moyenne avec de nombreux enfants et adolescent·e·s sur liste d'attente, en raison du manque de temps disponible dans l'eau, d'entraîneur·e·s et de bénévoles au sein du comité directeur. L'ensemble des activités est géré bénévolement, ce qui représente une charge importante.

Elle souligne que le sport de masse est porté par l'engagement des bénévoles et qu'il mérite donc un soutien plus important. Actuellement, des thèmes tels que la révision des statuts et la mise en œuvre de la norme sectorielle prennent beaucoup de temps.

Elle critique en outre la manière dont le sponsoring est abordé au niveau de la fédération : il faudrait davantage de créativité et d'ouverture pour de nouveaux modèles, par exemple des concepts de sponsoring global dans lesquels les clubs pourraient porter les logos des sponsors principaux. Au lieu de chercher des raisons pour lesquelles quelque chose ne fonctionne pas, la fédération devrait essayer de suivre de nouvelles voies.

En conclusion, elle déclare que son club rejette les deux propositions présentées.

BH remercie pour l'explication, mais souligne que la fédération et les disciplines sportives recherchent des sponsors avec insistance et qu'une personne a été désignée à cet effet, mais que cela prend du temps, ce que les disciplines sportives ne peuvent pas attendre.

GG s'étonne que les propositions n'aient pas changé depuis que la situation de J+S s'est considérablement améliorée.

BH fait remarquer qu'il a expliqué dans l'introduction que J+S représente un grand soutien pour les clubs, alors que la fédération n'en profite que dans une mesure limitée. Pour un camp d'entraînement, la fédération reçoit environ CHF 4'000.- à 5'000.- de subvention par an, ce qui n'est guère significatif par rapport aux CHF 2,8 millions de fonds. Dans l'ensemble, les clubs profitent fortement de la subvention accordée, ce qui est jugé très positif.

Killian Herve (KH) de Lancy Natation, fait remarquer que l'augmentation prévue des cotisations de CHF 35.- peut paraître minime à première vue, mais qu'elle a des conséquences considérables pour les clubs. Comme les cotisations des membres ne peuvent pas être adaptées chaque année, les clubs devraient supporter les coûts supplémentaires par leurs propres moyens. De plus, de nombreux membres de clubs n'ont pas de lien direct avec Swiss Aquatics, car ils ne sont pas des compétiteur-trice-s, ce qui rend difficile pour les clubs de justifier une augmentation des cotisations vis-à-vis de ces membres. KH souligne qu'il est difficile d'expliquer une augmentation de la cotisation d'environ 10%, en particulier aux jeunes membres ou à leurs parents, si l'avantage n'est pas immédiatement visible pour eux. Cela a pour conséquence de doubler la charge financière effective pour les clubs.

De plus, il est difficile de trouver de nouvelles sources de revenus ou des sponsors, car les sports aquatiques n'attirent guère l'attention du public. Il reconnaît néanmoins que Swiss Aquatics a besoin d'un soutien financier et se déclare prêt à participer à un éventuel groupe de travail chargé d'élaborer des alternatives de financement.

Pour finir, il fait une proposition : Par analogie avec d'autres pays, on pourrait introduire un "franc de solidarité" par entrée à la piscine. Avec environ un million d'entrées par jour en Suisse, cela permettrait, même en cas de participation partielle, de générer des fonds considérables pour la natation (p. ex. CHF 500'000.- à CHF 1 million par an).

BH explique que l'idée d'un franc de solidarité par entrée à la piscine est en principe intéressante, mais que sa mise en œuvre serait difficile en Suisse en raison des structures fédéralistes. Les piscines étant gérées au niveau communal, l'effort d'organisation serait très important et les ressources en personnel ne seraient pas

disponibles actuellement. A long terme, un tel projet pourrait toutefois être poursuivi ou intégré par le biais d'essais tels que les actions "Aquadays".

BH souligne en outre que des frais similaires sont également courants dans d'autres disciplines sportives (p. ex. la gymnastique, le football, l'athlétisme). Rétrospectivement, Swiss Aquatics a peut-être attendu trop longtemps avant d'introduire une telle contribution pour une discipline sportive. En conclusion, il est constaté que les idées présentées doivent être prises en compte et poursuivies.

Ruth Neuhaus-Brenner (RN) Wassersport Bäretswil, explique qu'elle est un petit club dans la zone d'influence d'Uster et des Limmat-Nixen et qu'elle propose donc deux disciplines sportives, ce qui représente un défi financier supplémentaire.

En ce qui concerne l'évolution des disciplines sportives et l'augmentation de CHF 35.- des cotisations, elle fait remarquer que les moyens financiers ne garantissent pas à eux seuls la qualité. Elle critique les problèmes d'organisation rencontrés lors de l'offre d'inclusion "Discovery Schwimmen" à Sursee, à laquelle ils souhaitaient participer. L'événement a été annulé en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, sans que les clubs en aient été informés. Cela a provoqué chez elle un sentiment d'insécurité, notamment en vue d'une participation future.

RN soutient la proposition du CN La Chaux-de-Fonds d'exiger des droits d'entrée pour les spectateur·trice·s lors des compétitions, car il y a de plus en plus de problèmes de place lorsque les parents sont plus nombreux lors des compétitions. Elle appelle en outre les clubs à effectuer un travail de base plus important en matière d'information et de sensibilisation des membres, notamment sur les thèmes de l'hygiène, des tâches au sein du club et du déroulement général.

En ce qui concerne la formation, elle souligne que la qualité est plus importante que les moyens financiers. Elle soutient en principe le nouveau manuel de natation, mais estime que des améliorations sont nécessaires dans les domaines de la méthodologie et de la didactique. Sa proposition de collaboration est restée sans réponse jusqu'à présent. Pour conclure, elle souligne l'importance du débat démocratique au sein de la fédération afin de participer activement à son développement.

BH remercie pour les représentations, mais fait remarquer que l'événement d'inclusion n'a pas été organisé par Swiss Aquatics.

Beat Widmer (BW), représentant du Schwimmclub Aarefisch, explique que lors de l'assemblée sportive extraordinaire, il a été question d'introduire une contribution de CHF 35.- pour le domaine sportif. Contrairement à son avis opposé lors de l'assemblée sportive ordinaire d'avril 2025, il a décidé de soutenir néanmoins la proposition de la fédération en raison de la réflexion sur le financement des coûts supplémentaires par l'école de natation du club. D'une part, parce que les coûts supplémentaires au sein du

club doivent être financés par l'école de natation et, d'autre part, parce que le besoin de moyens supplémentaires au sein de la fédération pour maintenir la qualité et le développement est évident. Il souligne toutefois qu'il existe encore un potentiel d'économie important (par exemple en ce qui concerne l'engagement de médecins ou la taille de la délégation aux championnats internationaux). Malgré le potentiel d'économie existant, il est convaincu que la fédération s'efforce d'économiser de l'argent.

BH indique que les mesures d'économie sont suivies au sein de la direction et qu'il existe une conscience de la nécessité d'économiser des fonds. Des synergies ont également été développées avec d'autres fédérations (p. ex. pour l'engagement d'analystes de course et de photographes).

MB remercie BW pour sa déclaration de confiance et explique que la fédération est consciente du potentiel d'économie et que toutes les réductions possibles seront effectuées jusqu'au point où il ne sera plus possible que de les supprimer. Il souligne en outre que chaque club a sa propre liste de priorités et sa propre situation et qu'il faut en tenir compte. MB cite le manuel J+S comme exemple de travail effectué par la fédération, dont tous les membres du sport de masse profitent. Ce manuel, qui doit être créé par la fédération, pose les bases pour que les clubs puissent continuer à participer à l'offre J+S et profiter des fonds qui, heureusement, ne seront pas réduits. Ce travail de base effectué par la fédération garantit que tous puissent participer aux systèmes de soutien communaux, cantonaux et fédéraux.

7. VOTE SUR L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION POUR LE DOMAINE SPORTIF

PROPOSITION 1 : INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION AU DOMAINE SPORTIF SELON LA PROPOSITION DU DIRECTEUR SPORTIF SWIMMING

Texte adapté de la proposition conformément aux statuts de Swiss Aquatics :

SWIMMING

Contribution à la discipline sportif SWIMMING

Membres de clubs de la catégorie A (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 35.-

Membres de clubs de la catégorie B (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 35.-

(Tous les membres de clubs qui sont inscrits dans la discipline natation dans les clubs membres pendant la saison en cours).

Décision : La proposition a été rejetée par 156 voix contre 109.

PROPOSITION 2 : INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION AU DOMAINE SPORTIF SELON LA PROPOSITION DU CN LA CHAUX-DE-FONDS.

Texte adapté de la proposition selon les statuts de Swiss Aquatics :

SWIMMING

Contribution à la discipline sportif SWIMMING

Membres de clubs de la catégorie A (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 15.-

Membres de clubs de la catégorie B (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation

CHF 15.-

(Tous les membres de clubs qui sont inscrits dans la discipline natation dans les clubs membres pendant la saison en cours).

Membres de clubs de la catégorie A & B (statuts, art. 22.7) – écoles de natation

CHF 5.-

Décision : La proposition a été rejetée par 173 voix contre 82.

8. MOT DE FIN

BH souligne que toutes les remarques et suggestions de la réunion ont été enregistrées et que le budget de l'année prochaine sera adapté en conséquence. Les moyens financiers disponibles seront utilisés au mieux et les prochaines étapes seront présentées lors de l'assemblée sportive d'avril prochain. Pour conclure, il remercie les personnes présentes pour leur participation et leur souhaite un bon retour chez elles.